



# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 29 janvier 2018**

Présidence : M. Marco CARENZA

**1. Appel : 92 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES, Stéphanie SCHMUTZ et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BOURQUI Fabien, CATTIN André, DE PINHO Helder, DEMETRIADES Alexandre, FELIX Yves, HERITIER Fabien

Absent : BOURQUIN Nicolas

**2. Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017**

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est réputé accepté à l'unanimité avec les remerciements à Mme la secrétaire.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

Avant l'approbation de l'ordre du jour, M. le Président signale que, suite au dépôt et à la transmission des rapports de majorité et minorité concernant le préavis N° 64, octroi d'un DDP à MM. André et Serge Chevalley sur une surface de 4'178m<sup>2</sup> de la parcelle N° 1914, la Municipalité a décidé de retirer le préavis N° 64. Les rapports sont donc caducs et ne seront pas ajoutés à l'ordre du jour.

Aucune autre modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- Le 23 décembre 2017, Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND nous a quittés. Bourgeoise d'honneur et première dame élue au Conseil communal de Nyon en 1960, elle a siégé jusqu'en 2016 sous les couleurs du parti socialiste. M. Dominique KARLEN lui rend un vibrant hommage et une minute de silence est observée.
- M. le Président donne lecture des lettres de démissions de Mme Yara BARRENSE-DIAS, VERTS, Mme Sarra INOUBLI LE ROY, VERTS et Mme Séverine LUGEON, SOC.
- Afin de repourvoir au siège socialiste vacant, le Bureau a élu M. Ione RAMEL. Cette décision, affichée au pilier public, n'ayant fait l'objet d'aucun recours, il pourra être assermenté au point 6 de l'ordre du jour.
- Le Bureau a reçu, conjointement à la Municipalité, la démission de M. Nicolas BOURQUIN, VERTS, de la commission des naturalisations.
- M. le Président informe le Conseil d'un changement de pratique concernant le renvoi de motions ou postulats en commission. Il s'agit de changer la lecture de l'article 68 du Règlement du Conseil communal qui a prévalu jusqu'à présent. D'après un avis de droit du SCL dont la teneur lui a été transmise par la Municipalité, le renvoi en commission doit être demandé par un quorum fixé par le règlement. Dans notre cas, il est fixé à 10 membres. En revanche, contrairement à notre pratique actuelle, la demande de renvoi en commission par 10 membres doit ensuite être votée à la majorité. En d'autres termes, il ne suffit pas que 10 personnes souhaitent le renvoi, il faut que celui-ci soit approuvé par la majorité. Cette procédure a également été confirmée par la Préfecture.

## 5. **Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE invite les Conseillers à une visite du parc du Cossy afin de voir l'avancement des travaux et l'état de l'aqueduc en compagnie de l'archéologue du canton, la conservatrice du Musée romain, le mandataire qui s'occupe du parc et le service des Espaces Verts, le samedi 24 mars au matin.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond à M. Pierre GIRARD au sujet des tarifs du parking Bel-Air. Elle précise que la tarification est très attractive pour un parking localisé au cœur de la ville. Celle-ci favorise la rotation des véhicules pour privilégier le stationnement de courte durée et vient compléter l'offre proposée par le parking Perdtemps où la première heure est gratuite. De plus, ce parking a la même tarification que le parking du centre-ville de Morges ou le parking Nestlé à Vevey, des parkings du même type. Il reste bien moins cher que celui d'Ouchy ou celui du centre à Lausanne qui facture CHF 1.- les 15 minutes dès la première heure. Elle répond également à Mme Sarra INOUBLI LE ROY au sujet des sacs compostables. La distribution de ces sacs aux commerçants du marché a été faite en 2015 et des sacs sont toujours à disposition à la boulangerie Detrey. Les commerçants ont ainsi la possibilité de se réapprovisionner en sacs. Le bilan de la distribution est le suivant : 10'000 sacs distribués en 2015, 5'000 en 2016 et 6'000 en 2017. Chaque année une relance est faite, tant auprès des commerçants que des vendeurs du marché. Certains commerçants toutefois reçoivent gratuitement des sacs de fournisseurs, préfèrent des sacs avec leur logo ou la dimension et la résistance des sacs compostables ne leur conviennent pas. L'interdiction des sacs plastiques au niveau national est difficile à mettre en œuvre et la Municipalité n'a pas l'intention pour l'instant de les interdire, la grande distribution l'ayant par ailleurs déjà introduite. Elle lui répond également au sujet des porte-vélos à l'arrière des bus et lui signale qu'il est déjà possible d'embarquer des vélos dans les bus sous réserve d'espace disponible. Compte tenu des contraintes horaires, il n'est pas envisageable d'installer des porte-vélos.

Mme la Municipale répond ensuite à Mme Edyta GRAF qui se plaignait d'un dysfonctionnement de la barrière du parking Perdtemps. Elle précise que la signalétique indiquant s'il reste des places, fonctionne à partir de boucles de comptage activées lorsque les véhicules franchissent la barrière d'entrée ou de sortie. L'information « Parking complet » prend en compte les véhicules qui ont franchi les barrières d'entrée. Cela explique que certaines places sont libres alors qu'il est indiqué « complet. Ils vont néanmoins avertir la société qui s'occupe du parking pour voir si tout fonctionne bien. Elle répond enfin à M. Claude FARINE au sujet de la barrière sur la voie cyclable à la route de Clémenty. La pose des barrières a été mise en place conformément à la convention liant la communauté des copropriétaires de la parcelle 582. L'Etat de Vaud, la ville, le Gymnase et l'Ecole professionnelle et commerciale de Nyon ont signé cette convention en 2013. Celle-ci faisait suite à une procédure de recours, initiée en février 2013, sur la modification d'addenda au plan d'extension des Ruettes et des modalités d'accès à la PPE Les Ruettes ainsi qu'au Gymnase et à l'Ecole Professionnelle. L'article 8 de ladite convention précise qu'un « système de barrières croisées est installé au nord de l'intersection, entre d'une part le trottoir longeant la route de Clémenty et d'autre part le chemin d'accès aux parcelles 582 et 583, afin de forcer les usagers du trottoir, notamment les cyclistes, à ralentir lorsqu'ils s'engagent sur le passage piétons ». Cependant, la barrière côté voies CFF sera raccourcie tout en respectant la convention.

M. le Municipal Vincent HACKER informe le Conseil que du 30 janvier au 1<sup>er</sup> février, se tiendront les Assises européennes de la transition énergétique. En marge de ces assises, se tiennent jusqu'au 6 mars des activités off, dont une organisée par le collectif « Demain La Côte » qui se tiendra le 27 février à 19h30 dans la salle du Conseil, et présentera une conférence sur les centrales solaires citoyennes.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Aurélie BODENMAN au sujet des invitations pour la soirée des nouveaux habitants. Il précise que la soirée est un moment convivial auquel tous les nouveaux citoyens nyonnais sont invités afin de les familiariser avec les institutions communales et les différentes sociétés locales. Tous les nouveaux habitants sont invités selon les informations transmises par le Contrôle des habitants, soit toutes les personnes inscrites et qui ont emménagé durant l'année précédente, y compris les fonctionnaires internationaux et toutes les personnes qui suivent une procédure d'asile. Si une personne n'a

pas reçu l'invitation, ce n'est en aucun cas volontaire. Ils vont veiller attentivement à ce que personne ne manque à l'appel.

## **6. *Assermentations***

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Charlotte MEDJO FOSSATI, VERTS et M. Ione RAMEL, SOC et leur souhaite la bienvenue.

Le parti des VERTS a encore un siège vacant.

## **7. *Elections au Conseil intercommunal Police Nyon Région***

Suite à la démission de Mme Séverine LUGEON, SOC, M. Dominique KARLEN propose la candidature de M. Ione RAMEL. Il est élu à l'unanimité.

Suite à la démission de Mme Yara BARRENSE-DIAS, VERTS, M. Pierre WAHLEN propose la candidature de M. Pierre PATELLI. Il est élu à une large majorité et 2 abstentions.

## **8. *Rapport de la Commission d'Architecture et d'Urbanisme***

Mme Florence DARBRE GUBBINS donne lecture des conclusions du rapport de la CAU.

## **9. *Rapport N° 65 concernant le rapport intermédiaire - Etat d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux. »***

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une large majorité et 18 abstentions :

- d'accepter le rapport N° 65/2017 concernant l'état d'avancement du Préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».

## **10. *Rapports de minorité et majorité N° 75 concernant l'aménagement de la Grande Jetée - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 557'000.- TTC.***

Rapporteurs : M. Jean-François FÜGLISTER pour le rapport de minorité  
M. Frédéric TSCHUY pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT intervient au sujet de la forme du rapport de minorité. Il peut respecter les avis divergents et le souhait de certains de ne rien changer à la situation actuelle, même si chacun s'accorde à penser que l'aménagement de cet espace n'est pas très bucolique. Il veut parler de la forme de ce texte et pas du contenu de ce projet, car il est choqué de certains termes employés dans ce rapport. Dans ce document, il est question de l'inconscience municipale. Il trouve ce terme méprisant et déplacé. Plus loin, ils laissent entendre que la Municipalité est irresponsable, ce qui est pour le moins insolent. Il estime que ces termes ne sont pas dignes de ce Conseil et ne favorisent pas un débat respectueux. Il estime que le terme de décorateur, noble métier par ailleurs, semble utilisé ici pour dénigrer les compétences de leur mandataire. Ce terme est inconvenant et disqualifiant. Il tient à préciser que M. Laurent Essig est architecte-paysagiste et urbaniste. Il est également professeur HES à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture à Genève

(HEPIA). Il a réalisé de nombreux projets dans différentes villes de Suisse romande avec une nouvelle approche de l'usage des espaces publics. M. Laurent Essig est considéré comme un pionnier dans les aménagements temporaires et réalisations architecturales éphémères. Bref, le terme de décorateur semble ici clairement dévalorisant. Enfin, ils parlent d'images trompeuses, de texte dithyrambique et fallacieux, des termes qui frisent l'insulte. La Municipalité ne va pas entrer dans un tel jeu avec le risque d'une escalade de mots discourtois et d'allusions méprisantes envers qui que ce soit.

Mme Aurélie BODEMAN demande de soutenir le préavis. C'est un projet qui touche toutes les générations, qui apporte une évidente plus-value, tant d'un point de vue esthétique dans une partie touristique de notre ville, que de l'utilisation de cet espace. Nous avons l'occasion de faire de cette partie du bord du lac un lieu convivial, intergénérationnel et beau. Lors de l'élaboration de ce projet, la Municipalité a tenu compte de l'utilisation actuelle et propose une amélioration significative en faveur de tous. Elle demande de concrétiser aujourd'hui ce que nous thésaurisons si souvent dans ce Conseil.

M. Robert JENEFSKY trouve que c'est un joli projet, mais cela fait un demi-million d'investissements de plus, au minimum, pour encore une installation éphémère alors que le déficit budgétaire s'élève déjà à quelques CHF 8 millions, et ce, sans compter les frais annuels d'entretien. Il ne soutient pas ce préavis, qui promet "l'enterrement de l'enterrement" du parking Rive-Est pour encore une décennie au minimum, alors que c'est justement l'enterrement de ce parking qui est la clé de voûte du désengorgement du centre-ville, dans la perspective de la prochaine expansion de l'Usine à gaz et du Musée du Léman. Vouloir enterrer le parking de Perdtemps avant d'avoir agrandi et enterré le parking de Rive-Est, c'est la gabegie programmée. Il vote non pour ce préavis et invite les Conseillers à en faire de même.

M. Christos KORNAROS, en tant que membre de la commission et signataire du rapport de majorité, a été surpris de certains points du rapport de minorité : danger de l'arbre, de la circulation routière, de la pollution et même des rats. A lire le rapport de minorité, il ne faudrait plus approcher Rive-Est. Ensuite en page 2 de ce rapport, se trouvent quatre questions sans réponse dont celle de savoir si des manifestations pourraient encore avoir lieu. La question et la réponse ont été données durant la séance. Il n'est pas au Conseil depuis aussi longtemps que d'autres, mais dans sa conception, il lui semble que le but de ces séances est justement de poser ce type de questions. Le rapport désapprouve le choix des priorités de la Municipalité qui est de réaliser le parking de Perdtemps avant celui de Rive. Il est étonné que les commissaires du PIN, de l'UDC et des VL estiment plus important d'enterrer les places de parking de Rive, projet coûteux, plutôt que de développer le projet de Cœur de Ville afin de redynamiser nos commerces locaux. Le rapport de minorité utilise le terme de « désinformation municipale », pourtant dans ses conclusions, on peut lire « décidément on ne doit pas aménager une ville à la façon d'un parc d'attractions ». Il rappelle brièvement le projet : deux buvettes, un espace de jeux pour les enfants, pas de grand huit, une place pour le volley, deux équipements pour le sport en plein air et des aménagements pour s'asseoir et se prélasser. En termes de désinformation communale, il estime que c'est réussi. Comme à Perdtemps, la Municipalité propose un joli projet, pas surdimensionné. Des aménagements simples et efficaces qui profiteront aux Nyonnais. Il ne peut qu'encourager les Conseillers à voter un grand oui à ce projet.

M. Christian KARCHER, en tant que grand-père, se réjouit énormément que ce projet voie le jour. Il le trouve très beau, plein de potentialités, et va permettre de se désaltérer pendant que les enfants s'amuse. Il trouve que toutes les critiques amenées sont d'un autre âge.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que l'on ne devrait pas se baigner à cet endroit. Il est clair que dans la commission, certains ont fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'un projet pour accéder au lac, mais qu'il s'agit d'un projet terrestre. Il ne comprend pas pourquoi on investit de l'argent pour un projet terrestre au bord du lac alors que l'on sait qu'un tuyau rejette dans le lac les eaux épurées mais avec des micropolluants, ainsi que certaines fois des surcharges de la STEP en cas de pluie. Il est étonnant que ce préavis a été précédé de très peu par le préavis N° 71 qui disait clairement que « l'égout existant rejette les eaux traitées ou prétraitées à 20 mètres au large de la jetée. STEP à Nyon ou à Gland, une prolongation de 170 mètres permettra aux rejets d'atteindre une profondeur qui rendra des projets de plage ou

de valorisation de la baignade envisageables ». Cela signifie donc que ça ne l'est pas à l'heure actuelle. On est obligé de prendre des précautions. Le garde-pêche a été atteint par la leptospirose, maladie propagée par l'urine des rats. Il suffit de toucher des plantes pour l'attraper. Tant qu'on n'a pas prolongé le tuyau d'au moins 150 mètres, il estime que la Municipalité ne devrait pas favoriser l'accès à l'eau à cet endroit et qu'elle a une responsabilité.

M. Patrick BUCHS, à la lecture du rapport de minorité, n'a plus envie de se rendre à cet endroit. Toutefois, il ne partage pas l'avis selon lequel Rive-Est est plus important que Perdtemps qui est le projet emblématique de la ville et qui concerne plus de personnes que Rive-Est. De plus, il ne comprend pas la phrase au bas de la page 2 qui dit « cela alors que Perdtemps compte déjà un nombre de places proche de l'enfouissement à la première étape ». Il demande des explications.

M. Yvan RYZ, outre la forme du rapport de minorité, souhaite corriger un point concernant les finances. Il est mentionné que ce préavis va grever un budget déficitaire de plus de CHF 8 millions et il rappelle qu'il ne faut pas confondre les investissements avec les charges pérennes. Au taux actuel de l'emprunt, on arrive à des charges annuelles de CHF 1'140.- au budget, ce qui est acceptable. Les CHF 50'000.- d'amortissement participent finalement à notre autofinancement, à notre capacité d'investir sans trop s'endetter. Il voulait rectifier cet élément important.

Mme Paola MÖHL PIGNATELLI, en tant qu'adepte du paddle et membre du comité du club de Stand up and Surf de Nyon, se réjouit qu'enfin, la Municipalité aménage cette grande jetée, départ de leurs nombreuses activités lacustres. L'aménagement proposé qui allie détente, sport et animations, et qui s'accorde parfaitement avec les activités déjà présentes sur place, est une véritable aubaine pour les Nyonnais. Ce projet d'aménagement de Rive-Est est aussi patiemment attendu par les utilisateurs de la pisciculture. Non seulement les membres du club de paddle, mais également les Petits Pêcheurs et la Société Nautique de Nyon. Elle tient aussi à préciser, pour rassurer certains, qu'à ce jour, aucune pathologie dermatologique conséquente n'a été constatée par les utilisateurs. Actuellement, le Groupe des Sociétés du Lac travaille à redynamiser ce site et ils se réjouissent de pouvoir enfin bénéficier pleinement d'un endroit où les différentes manifestations sportives prévues pourront se dérouler de manière accueillante et donner ainsi envie à tous les participants d'y rester et surtout d'y revenir. Sous son impulsion, le Bar de la Jetée a donné à beaucoup de citoyens nyonnais la possibilité de s'approprier ce lieu magique au bord de l'eau. La réalisation qui nous est proposée avec ce préavis permet de compléter et transformer le terrain actuel en un lieu branché et attractif pour toutes les générations. Les romains ne s'y étaient pas trompés : ils avaient choisi ce lieu au bord du lac pour son magnifique paysage et 2000 ans plus tard, nous y avons fait un parking. Il est temps aujourd'hui de rendre à César ce qui est à César et de se réattribuer notre bord du lac pour nos diverses activités. Voilà donc une magnifique occasion de décider d'aller de l'avant et elle demande de ne pas créer notre traversée de la rade à la nyonnaise. Elle encourage les Conseillers à soutenir ce beau projet de qualité avec cet aménagement innovant et pour cela d'octroyer le montant demandé par la Municipalité pour ce nouvel espace public.

M. Christian PERRIN trouve que l'on mélange Perdtemps, le parking de Rive et d'autres choses. Le but est d'aménager une place conviviale pour les Nyonnais, d'avoir un endroit où l'on puisse se promener ou aller avec des enfants. Actuellement, c'est tout sauf ça et Nyon mérite mieux que ce que l'on connaît à ce jour. Même si ce n'est que du provisoire, la somme demandée n'est pas énorme et permettra d'avoir une place où les gens ont envie d'aller.

M. Christian UDASSE est certain qu'il faut faire quelque chose avec le tuyau de 20 mètres et le rallonger afin d'assurer la sécurité. Des jeunes se baignent et si une personne allergique peut attraper une maladie, il estime qu'il ne faut pas prendre ce risque.

M. Jacky COLOMB ne veut pas se prononcer sur le bienfait ou les mauvais côtés de cette place. Il pense qu'il faut faire quelque chose. Toutefois, le PIN n'accepte pas les réalisations provisoires, ils l'ont déjà déclaré lors du préavis sur le square Perdtemps. Ils pensent que la réflexion préalable, l'étude soignée des paramètres et la pesée des intérêts doit primer sur l'expérimentation onéreuse. Des choix doivent être faits par l'exécutif, les bons choix.

Convaincre le Conseil d'accorder les fonds nécessaires à la réalisation de projets définitifs est une question de courage politique. On ne peut pas trainer pendant 10 ans une décision d'aménagement d'une place de jeux ou de rencontres. On étudie, on réalise et on passe à autre chose. Ce qui coûte le moins cher est de ne faire le travail qu'une seule fois. Dans le cadre de la Grande Jetée, ce qui est préjudiciable est que l'on repousse sciemment d'au moins 10 ans la réalisation d'un parking souterrain à Rive. Il a entendu dire que la construction de ce parking était subordonnée à la place de jeux, alors qu'il lui semble que cela devrait être l'inverse. Lors de l'adoption du préavis sur la construction de l'Usine à Gaz, il avait été promis de trouver des dispositions pour le stationnement des voitures que ce lieu festif attirera inmanquablement. Deux ans plus tard, rien n'a été réfléchi ou tout au moins communiqué, pour esquisser une solution à ce problème. Le Musée du Léman va également attirer de nombreux visiteurs qui ne viendront pas tous à pied. Dans ce cas de figure, la Municipalité n'a même pas pris la peine de faire une promesse quant au stationnement, c'est dire la préoccupation qu'elle a pour les habitants du quartier. Les fins de semaines, le quartier de Rive étouffe sous les voitures des visiteurs qui viennent profiter des rives et de notre beau paysage. Plutôt que d'avoir un capharnaüm de véhicules garés dans tous les sens, il se demande s'il ne vaudrait pas mieux de mettre d'abord ces nuisances sous terre et aménager ensuite une place de fête digne de ce nom.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES apporte quelques précisions afin que l'on ne remette pas en cause le travail des collaborateurs de la station d'épuration. Elle signale que les eaux épurées sont analysées 72 fois par année par leurs services et les données sont rapportées au canton. Ce dernier effectue de son côté 12 analyses par année. Toutes les normes et exigences légales sont respectées. Il n'y a aucun risque pour l'homme, sinon ils auraient défini une zone d'interdiction de la baignade, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'eau est épurée et respecte, d'un point de vue qualitatif, les exigences légales. Ces eaux rejetées ne contiennent que certaines matières en suspension qui sont des matières minérales. Le nuage que l'on aperçoit sur la photo projetée vient du fait que 250 l/s sont rejetés dans le lac ce qui provoque des remous. De plus, la différence de température entre les eaux épurées et celles du lac donne cette couleur, mais elle rassure tout le monde qu'il n'y a aucun risque pour l'humain.

M. Christian PERRIN revient sur les parkings. Il signale que cela fait 70 ans que l'on parle d'un parking souterrain à Perdttemps. Maintenant certains veulent commencer par Rive-Est, il pense que ça doit être le contraire. Il propose de faire en premier la place de jeux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 65 oui, 23 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 557'000.- TTC pour financer la réalisation de l'aménagement de la Grande Jetée ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans.

**11. Rapport N° 76 concernant le développement de deux projets de crèches à l'horizon 2020 pour un total de 88 places.**

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 90 oui et 1 non :

1. d'accepter le préavis N°76/2017 concernant le développement de deux projets de crèches à l'horizon 2020, pour un total de 88 places ;

2. de prendre acte du fait que ces deux projets nécessiteront chacun l'inscription au budget de CHF 460'000.- en 2021 et de CHF 480'000.- dès 2022.

**12. Rapport N° 78 concernant la rénovation du Centre sportif du Rocher - Demande d'un crédit de CHF 495'000.- TTC pour l'organisation d'un appel d'offres de prestations d'architecture et d'ingénierie suivi d'un avant-projet chiffré.**

Rapporteur : M. Pierre PATELLI

La discussion est ouverte.

M. Olivier TRIPET, compte tenu de la situation financière délicate de notre ville, estime que la dépense totale associée à ce projet, soit près de CHF 18 millions à ce stade, n'est pas anodine. En séance de commission, la Municipalité a assuré que la piscine du Cossy était de capacité suffisante pour répondre aux besoins à la fois des écoles, des sociétés sportives et du public, ce jusqu'à l'ouverture de la piscine du Rocher, prévue fin 2021. Si Nyon a la capacité de satisfaire tous les nageurs pour les 3 années à venir, il est alors légitime de s'interroger sur la nécessité d'avoir deux piscines couvertes à Nyon. C'est pourquoi, si le préavis N° 78 est accepté, il souhaite que la Municipalité fournisse les chiffres de fréquentation des piscines nyonnaises pour les trois types d'usagers mentionnés. Il souhaite également que la Municipalité puisse fournir une estimation de la demande pour les années à venir.

M. Xavier PAREDES signale que le PLR est totalement conscient que des travaux d'entretien urgents doivent être effectués sur la piscine qui présente d'évidents signes de vétusté. Ils se posent cependant la question de la nécessité d'inclure d'importants travaux sur les autres installations du centre sportif. La situation financière de la ville de Nyon, au vu du budget largement déficitaire présenté ainsi que la maîtrise du plafond d'endettement qui s'annonce délicate dans les années à venir, les incite à la prudence. Il convient de prioriser les dépenses et de ne pas se lancer dans des rénovations coûteuses. Il se demande si la rénovation quasi-complète du centre sportif est bien nécessaire dans la variante proposée par la Municipalité ou si une variante light ne permettrait pas d'atteindre des objectifs minimums à la continuation de l'exploitation des infrastructures tout en limitant l'impact sur les finances communales. Ainsi, il demande à la Municipalité d'inclure dans l'appel d'offres à la fois la variante proposée dans le présent préavis, mais également une variante minimale visant à sécuriser la piscine et à améliorer les performances énergétiques de l'ensemble tout en limitant les coûts. Ceci permettra à notre Conseil de se positionner et toute connaissance de cause lors de la présentation de l'avant-projet annoncé pour la fin 2018.

Il souhaite donc proposer un amendement afin de modifier les conclusions comme suit :

1. d'accorder un crédit de CHF 495'000.- TTC pour la phase d'appel d'offre suivie d'un avant-projet de la rénovation du Centre sportif du Rocher, incluant la variante proposée par la Municipalité ainsi qu'une variante minimale visant à sécuriser la Piscine et à améliorer les performances énergétiques de l'ensemble;
2. inchangé.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne de la teneur de l'amendement. Quand il entend que l'on veut sécuriser et améliorer les performances énergétiques sans faire tous les travaux, il ne comprend pas. On va faire la moitié et laisser d'autres choses défectueuses. Il rappelle la construction du Rocher à une époque où la ville n'avait pas beaucoup d'argent, que tout avait été fait avec des versions minimales. On voit maintenant dans quel état sont les bâtiments des classes dont la solidité est remise en cause. Beaucoup d'argent a dû être investi dans l'entretien. Avec cet amendement, on part dans la même direction et il y est opposé.



M. Pierre-Alain COUVREU ne comprend pas son intervention dans la mesure où ce qui est demandé n'est pas de choisir une variante, mais que celles proposées soient chiffrées. La décision se prendra avec les chiffres en main.

M. le Municipal Claude ULDRY précise qu'il s'agit d'avoir un montant pour avoir un appel d'offres de services, c'est-à-dire, répondre aux marchés publics pour choisir des architectes et des ingénieurs. Il y aura ensuite un avant-projet chiffré qui comprendra des variantes. Celles-ci ont été proposées à ce stade pour pouvoir juger équitablement les mandataires qui vont concourir pour cet appel d'offres de services. Dans l'amendement, il est demandé exactement ce qu'ils vont faire. Lorsqu'ils reviendront avec un préavis, le Conseil devra d'ici un an, réellement évaluer l'option avec toutes les possibilités. Il s'agit de choisir les ingénieurs et architectes qui vont évaluer les options, sans dire quelle option ils choisiront.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie M. le Municipal mais pense que de ce fait l'amendement porte tout son sens. Il souhaite mettre par écrit ce qui vient d'être dit.

M. Pierre PATELLI s'opposera à cet amendement en précisant qu'il y a une salle de musculation indigne ainsi que des problèmes de vestiaires qui sont communicants et ont les mêmes douches pour adultes et enfants. Le reste du bâtiment a également besoin de rénovation. Les problèmes de la piscine viennent notamment d'un manque d'entretien. On peut faire les choses de manière minimale, mais on va le payer plus tard.

La parole sur l'amendement n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement proposé par M. Xavier PAREDES est refusé par 53 non, 32 oui et 5 abstentions.

La discussion générale reprend.

M. Christian UDASSE trouve étrange un amortissement sur 5 ans. Si plusieurs préavis d'un montant similaire sont votés, un amortissement sur 5 ans lui semble beaucoup d'argent par année. Il demande si c'est un choix ou une loi. Il demande si on peut l'amortir sur 10 ans.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ apporte une précision à M. Tripet. Elle signale qu'une seule piscine ne suffit absolument pas. Tous les utilisateurs (écoles, CNN, Pro Senectute, ...) ont été approchés et tous espéraient pouvoir bénéficier de plus de temps avec la nouvelle piscine pour répondre à leurs besoins. En fermant le Rocher lors de l'ouverture du Cossy, les gens ne s'habitueront pas à avoir deux piscines, mais une piscine n'est clairement pas suffisante.

Mme Josette GAILLE précise que cet hiver 845 enfants sont inscrits pour apprendre à nager.

M. Pierre PATELLI pense que le but des séances de commissions est de négocier les choses et il souhaite discuter de certaines choses à ce moment plutôt que lors du Conseil.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 80 oui et 11 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 495'000.- TTC pour la phase d'appel d'offre suivie d'un avant-projet de la rénovation du Centre sportif du Rocher ;
2. de porter ce montant en en augmentation du compte N° 9143-20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**13. Rapport N° 79 concernant la réfection de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis - Demande de crédit de CHF 1'584'000.- HT**

Rapporteur : M. Jean-François FÜGLISTER

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART pense, qu'une fois de plus, les Services Industriels font des préavis de luxe. Quand il voit que l'on va changer des fenêtres et isoler un local où l'eau doit rester à maximum 10°, ça le fait sourire. Il votera le préavis, mais pense qu'une fois de plus, après la station vers GSK qui avait coûté CHF 4 millions, c'est trop cher payé. Il se demande comment feront les SI quand ils seront en SA.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 86 oui, 1 non et 2 abstentions :

- d'accorder un crédit de CHF 1'584'000.- HT à la Municipalité pour la réfection complète de la station de pompage dans la nappe phréatique du Bucleis, en diminution du compte N° 9280.27 – *fonds de réserve du service des eaux*. Le montant sera diminué d'environ CHF 121'000.- grâce à une subvention de l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA).

**14. Rapports de minorité et majorité de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves GAUTHIER-JAQUES & Consorts intitulé « Mise au concours de la direction et la gestion de l'Usine à Gaz ».**

Rapporteurs : M. Claude FARINE pour le rapport de minorité  
Mme Béatrice ENGGIST pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. Christian KARCHER souhaite apporter un complément qui ne figure pas dans les rapports. Il souhaite rendre hommage à l'association qui gère l'Usine à Gaz. Le rapport de majorité met en doute la qualité de la gestion, mais il souhaite remercier l'association qui gère l'Usine à la satisfaction générale depuis plus de 20 ans et à l'équipe dirigeante, qui a été remise en question, pour le travail énorme qu'ils ont effectué pour mener à bien le projet d'agrandissement et tout ce qui va autour. Il rend également hommage à tous les bénévoles qui mettent leur temps au service de ce lieu culturel. Il craint qu'ils se désespèrent un peu en effectuant de « l'Usine bashing ». Il souligne que sans les bénévoles, il n'y a pas de lieu culturel et il demande d'avoir de l'égard pour ces personnes.

M. Pierre WAHLEN, au nom du groupe des VERTS, va soutenir le rapport de minorité pour deux raisons. La première est qu'il s'agit de ne pas mettre la charrue avant les bœufs. Avant de savoir qui va diriger, comment on va gérer, il s'agit de savoir ce que l'on va faire et pour ça, la Municipalité, conjointement à l'association, a toutes les compétences requises pour se demander quelle sera la politique culturelle de ce nouveau pôle. La deuxième raison, un peu moins avouable, est que ce postulat avait pour but d'avoir la tête du directeur. Aujourd'hui, cette tête n'est plus à trancher, le directeur ayant démissionné. Cela devrait soulager les postulants pour le fond de leur texte. Il invite donc les Conseillers à voter une prise en compte partielle du postulat qui permettra à la Municipalité de définir la politique culturelle avant de savoir qui la dirige et comment elle est gérée.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rebondit sur ces propos et souhaite remettre l'église au milieu du village. Il n'a jamais été question de mettre en doute les compétences. Il rappelle que lorsque le préavis pour l'agrandissement a été déposé, il avait été clairement dit que ce n'était pas le moment de débattre de la gestion. Un postulat de Mme Roxane Faraut Linarès avait été déposé, qui demandait à ce moment déjà, ce qu'il allait se passer. Il leur avait été demandé de passer leur chemin que ce n'était pas le sujet du moment. Aujourd'hui, il

demande qu'un travail impartial soit mené, il ne considère pas l'association comme étant un mouton noir et encore moins des incompetents.

Mme Chloé BESSE signale, qu'en tant que Vice-Président de l'association Usine à Gaz, elle va se récuser lors du vote.

Mme Renata SUKIENNIK-RACHOULIS en fera de même en tant qu'employée de l'Usine à Gaz.

M. Jacky COLOMB fait remarquer qu'il y a une grande discussion uniquement pour renvoyer ce postulat à la Municipalité ou pas. Un seul mot fait la différence, il s'agit de « partiellement ». Il demande à M. Farine quelle est la partie qui le dérange et laquelle lui convient. Il demande de faire confiance à la Municipalité, la question lui est posée de manière officielle, de toute façon elle en fera ce qu'elle en veut et viendra avec une histoire qui plaira ou pas. Il demande de voter pour juste envoyer le postulat à la Municipalité.

M. Claude FARINE précise que le rapport de majorité dit clairement qu'il souhaite avoir des propositions de la Municipalité que le Conseil pourra discuter. Or, ils sont contre cette manière de faire. Ils pensent au contraire que la Municipalité a les moyens de faire le tour avec le service de la Culture qui a en son sein des gens compétents qui connaissent bien les arts de la scène. Il ne voit pas pourquoi il faut demander un crédit d'étude, c'est là que se situe la différence.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Dans un premier temps, le Conseil vote pour la prise en considération totale (rapport de majorité) ou partielle (rapport de minorité). Au vote, 52 personnes votent pour le rapport de majorité, 33 pour le rapport de minorité et 4 abstentions.

Dans un deuxième temps, le Conseil décide à une large majorité, 31 non et 4 abstentions :

- de prendre en compte le postulat de M. Yves Gauthier-Jaque et consorts intitulé « Mise au concours de la direction de la gestion de l'Usine à Gaz » et de le transmettre à la Municipalité pour étude et rapport

## **15. Propositions individuelles.**

Mme Jessica JACCOUD revient sur l'annonce de M. le Président en début de séance s'agissant de la méthode que le Conseil doit mettre en place pour traiter des postulats et des motions. Elle pense qu'il serait utile de reprendre avec l'ensemble du Conseil les différents scénarios. Cela ne lui semble pas clair si, par hypothèse, 10 Conseillers demandent le renvoi en commission, que le Conseil ensuite dans sa majorité vote contre le renvoi en commission. Elle s'interroge si la proposition est ensuite classée ou que l'on passe à un second vote sur le renvoi en Municipalité. Elle demande que ces questions de procédure soient réglées ce qui permettrait d'éviter certains écueils lors de traitements de points à venir.

M. le Président lui répond que selon l'avis de droit du SCL, il s'agirait effectivement de passer à un second vote pour le renvoi ou non en Municipalité. Au vu des incertitudes des uns et des autres, M. le Président va demander des précisions au SCL.

Mme Jessica JACCOUD propose dès lors de garder pour cette séance la procédure usuelle de ces dernières années en attendant les précisions du SCL quitte à faire une directive sur la procédure à adopter avant la prochaine séance du Conseil, afin que chacun puisse avoir une ligne concordante sur le traitement de ces objets, faute de quoi elle craint que l'on discute plus de la forme que du fond. M. le Président accepte de suivre la procédure usuelle et transmettra plus d'informations ultérieurement.

M. Christian UDASSE pense que ce n'est pas très clair. Il rappelle qu'à Pampigny, il y a eu un cas grave. Une municipale s'était révoltée contre la Municipalité au sujet de plans de quartier dans une zone industrielle. Elle était rejetée par tous y compris le Conseil. Ce qui signifie que

si 10 personnes soutiennent une proposition justifiée, ce ne sera peut-être plus possible puisque la majorité du Conseil décidera. Il demande d'être très prudent.

Mme Florence DARBRE GUBBINS intervient au sujet de la sculpture de Bernard Bavaud située au rond-point de la route de Divonne. Beaucoup d'efforts ont été entrepris pour sauver cette sculpture. Après des aménagements paysagers, elle demande d'envisager le nettoyage de cette sculpture. Elle se réjouit déjà de la retrouver prochainement proche de son état d'origine.

M. Gustave DUTRUY a constaté que le fond du port de Nyon côté est, soit près des colonnes d'essence, est bien encombré de branchages, de détritiques, de cadavres d'oiseaux et de poissons. Il a même observé la veille, dimanche jour de la brocante, le passage de rats. Bien que le garde-port ne soit pas actif jusqu'au mois d'avril, il souhaite qu'un nettoyage temporel soit fait à cet endroit.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que la commission du préavis N° 61 concernant la révision du règlement du Conseil vient de terminer son rapport. Il se trouve qu'elle a traité des modifications demandées par le postulat ainsi que des modifications d'articles à la demande de la Municipalité et récemment d'un article dû à un changement de la LEDP. Il se demande s'il ne serait pas judicieux de temporiser un peu pour intégrer la modification au sujet des postulats et motions. M. le Président va donner un laps de temps supplémentaire, mais précise qu'il ne s'agit pas d'une question de rédaction de l'article du règlement, mais d'interprétation et de lecture par rapport au droit cantonal. Jusqu'à présent, la pratique n'était pas conforme à ce qu'attend le canton.

M. Philippe GLASSON souhaite des précisions de la part de la Municipalité au sujet du trafic à la Vy-Creuse. Il semble que celle-ci sera fermée dès le 12 février et il n'a pas vu d'information à ce sujet, ce qu'il trouve regrettable, d'autant plus que les travaux vont commencer pour la construction Naef vers l'Usine à Gaz. A l'époque, la commission avait reçu la garantie que la construction que ce soit de l'Usine à Gaz ou du bâtiment Naef, n'entraînerait aucune perturbation du trafic sur la Vy-Creuse. C'est d'autant plus étonnant que le mur ouest de la rampe qui descend vers la future Usine à Gaz se situe sous le trottoir de la Vy-Creuse, ce qui n'avait d'ailleurs pas été mentionné dans la mise à l'enquête, un axe par ailleurs fort étroit. Avec les embouteillages qui en seront la conséquence, il souhaite que la Municipalité ait l'amabilité de préciser les choses.

M. Claude FARINE a reçu l'enveloppe brune qui indique à quels endroits les déchets peuvent être déposés, ainsi qu'une petite statistique sur l'évolution du recyclage des déchets. Il trouve que l'information à ce sujet n'est pas suffisamment développée alors qu'ils auraient l'occasion dans cette enveloppe, non seulement de développer cette statistique, mais également d'inciter les citoyens à mieux recycler certaines choses. Certaines personnes ne savent pas qu'il existe de petits bacs pour les déchets compostables. Une information permanente incitative serait la bienvenue.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que ce soir, il y a deux préavis à caractère social et indispensables. Cependant, il n'y a aucun choix de gérer l'impact sur les budgets futurs. D'année en année, la facture sociale, la péréquation fiscale augmente et si l'on veut pouvoir contenir le budget dans des limites raisonnables, il va falloir soit diminuer les dépenses du ménage communal ou trouver de nouvelles recettes. Il demande à l'assemblée à fin de réflexions à long terme, comment appréhender cette problématique. Va-t-on accepter de faire des économies sur le fonctionnement de la commune pour pouvoir imposer les dépenses imposées par le canton ? La Municipalité et la COFIN auront beaucoup de travail pour établir les budgets futurs et permettre à la commune de remplir ses obligations.

- 16. *Préavis N° 85 concernant le Chalet des Fruitières de Nyon - Demande de crédit de réalisation CHF 523'000.- TTC dont à déduire des subventions cantonales pour améliorations foncières à hauteur d'environ CHF 157'000.-***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. *Préavis N° 86 concernant le développement de l'accueil parascolaire dès 2018.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. *Préavis N° 87 concernant l'avenir des Services industriels nyonnais (SIN) - Transformation des Services industriels en plusieurs sociétés de droit privé en mains de la commune (regroupées sous l'égide d'une entité faîtière, détenue à 100% par la Ville de Nyon).***

La discussion est ouverte.

M. Luciano DE GARRINI rappelle qu'un groupe de travail interpartis a été constitué à la demande du Conseil en date du 05.09.2016 afin de suivre les travaux des préparatifs pour la transformation des Services industriels de Nyon. Au nom de ce groupe de travail, il voudrait informer notre Conseil qu'ils préparent un compte-rendu de leurs travaux à destination de la commission en charge d'étudier ce préavis. Ils transmettront ce compte-rendu d'ici la date de la première séance de commission. En effet, leur implication durant les nombreuses séances de présentation de l'avancement de ce projet a été majoritairement de nature consultative. Le résultat des travaux menés par les Services Industriels et la Municipalité, exceptionnels de par le nombre de parties prenantes impliquées, de par les enjeux économiques, énergétiques et sociaux en ce qui concerne les collaborateurs, sont pleinement retranscrits dans le préavis et ses nombreuses annexes. Il s'agit d'un des projets majeurs de la législature et il est primordial que tous les partis présents à notre Conseil, par le biais de sa commission ad-hoc, puissent prendre part aux lignes directrices des futurs Services industriels de Nyon – qu'ils soient déjà convaincus par le projet ou au contraire si ce projet semble inconcevable. Le vrai travail du Conseil commence donc avec cette première séance de commission et le groupe de travail souhaite partager ses observations dans ce cadre. Leur groupe de travail a aussi bénéficié d'une généreuse transmission de savoir de la part de la direction des SIN sur les enjeux actuels d'un distributeur d'énergies, les enjeux de la Stratégie énergétique 2050 et sur le potentiel des énergies renouvelables, de la part du spécialiste de la question M. Jordan, spécialiste énergies renouvelables des SIN. Ils voudraient donc remercier la direction des services industriels et M. le Municipal Hacker pour leur disponibilité et les réponses à leurs questions. Enfin, ils tiennent à remercier et à féliciter les collaborateurs des SIN pour leur implication dans ce projet de transformation des SIN dont l'aboutissement se trouve sur nos tables de travail désormais.

Mme Chloé BESSE fait remarquer que l'activité des Services Industriels est face à des défis de grandes envergures et une stratégie industrielle se conçoit sur le long terme. Aujourd'hui, la distribution d'énergie n'est plus une activité destinée à être rentable. La stratégie énergétique 2050 est une transition qui nous implique tous, citoyens, à rendre notre énergie toujours plus renouvelable. Ces enjeux passent par une prise de conscience collective des sujets environnementaux et le politique doit en être le garant. Le Conseil communal et la Municipalité assument une capacité décisionnelle dans l'actuelle organisation publique des Services Industriels. Le préavis propose, à l'inverse de ce qui est dit, de supprimer des compétences aux politiques et de s'aventurer dans des prises de risques aux valeurs marchandes et à la philosophie managériale. Elle demande si l'on doit réellement bifurquer vers une proposition où des modes scellés de rémunérations pour des conseils d'administration et de direction vont prendre place. Elle s'interroge si pour rentabiliser les SI certaines prestations ne seront pas facturées aux autres services de la ville. Elle demande ce

que l'on attend des SIN, soit qu'ils fassent leur métier de base, fournir l'eau, l'électricité et le gaz aux Nyonnais et que leur développement tienne compte des nouvelles données de la politique énergétique avec une implication forte du politique de notre ville. Le parti socialiste sera vigilant et critique sur ledit préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**19. Préavis N° 88 concernant le soutien à la presse locale - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 120'000.- HT au budget 2018 pour des partenariats et des acquisitions d'espaces publicitaires et promotionnels**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**20. Postulat M. Yves GAUTHIER-JAQUES intitulé « Etude pour un audit de la Ville ».**

En préambule, M. Yves GAUTHIER-JAQUES précise que, suite à des discussions avec diverses personnes, il va demander le renvoi en commission et non directement en Municipalité

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD fait part de quelques éléments de surprise du groupe socialiste lors de la lecture de ce postulat. Dans celui-ci, il est souligné « la passivité de l'exécutif à changer la façon de gérer la ville en profondeur ». A lire cette phrase, et à plusieurs reprises, il semblerait qu'il ait oublié que l'exécutif leur est majoritairement acquis depuis les dernières élections. Ils prennent dès lors acte, avec une certaine délectation, de l'appréciation qui est faite par le chef de groupe PLR du travail de la Municipalité de droite de Nyon. Son groupe n'hésitera pas à se prévaloir de son appréciation et de son analyse en 2021 lors des prochaines élections communales. Afin de comprendre son postulat qui est un grand tutti frutti qui mélange gestion interservices et enveloppes budgétaires, son groupe s'est appuyé sur le titre afin d'y voir plus clair. Un audit de la ville, selon leur interprétation, est comme un audit de l'administration de la commune. Ils ont donc pris quelques renseignements auprès de spécialistes de l'audit. Compte tenu du nombre d'employés au sein de l'administration communale, 477 collaborateurs au 31 décembre 2017, ils ont pris quelques renseignements. Un audit qui porterait sur l'ensemble de la commune coûterait à tout le moins un demi-million de francs. Une somme importante, comme l'a rappelé M. Jenefsky plus tôt ce soir pour justifier le refus du réaménagement de Rive-Est. Ils sont donc surpris que le chef du groupe PLR, d'habitude très soucieux de la bonne et judicieuse utilisation des deniers publics se précipite de la sorte dans une demande onéreuse, mal définie, vindicative et surtout malhabile au vu de la majorité de droite de la Municipalité que son groupe est censé soutenir. Ils soutiennent donc son renvoi en Municipalité afin de prolonger le plaisir.

M. Yvan RYTZ remercie Mme Jaccoud de son exposé. Il doit avouer également qu'à la lecture du postulat, il a été pris d'une certaine dissonance cognitive. D'un côté, les pistes pour mutualiser les processus, renforcer les services transversaux est une bonne idée sur papier. Il s'agissait par ailleurs d'un vœu formulé par la commission du préavis N° 62. La COFIN l'a également mentionné dans son rapport sur le budget 2018. D'un autre côté, le service des finances a débuté un processus avec un auditeur externe sur les contrôles internes, la COFIN et la COGES y travaillent également. Il s'agit de plus d'un point à l'ordre du jour d'une séance commune des deux commissions de surveillance. Toutefois, M. Gauthier-Jaques semble critiquer assez ouvertement la gestion municipale actuelle. Les Verts allaient soutenir la stratégie d'opposition dans le renvoi à la Municipalité, finalement ce sera à une commission, la confusion est totale.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT fait savoir que la Municipalité n'a pas attendu le postulat pour faire appel à des mandataires externes afin, entre autres, de conserver ou améliorer un fonctionnement efficient ou d'acquérir des processus plus fluides ou plus modernes pour son

administration. En ce qui concerne la gestion interservices, citée dans le postulat, dans les institutions publiques, cela est du ressort des services transversaux, à savoir le SAG, les services RRH, Finances et Informatique. Pour ceux-ci, depuis de nombreuses années ils font appel à des mandataires pour garantir l'efficacité et le bon fonctionnement dans l'administration. Dans le cadre des RRH, on peut citer, la mise en place des MSST, appuyée par un mandataire externe, la révision du statut du personnel ou la gestion des temps. Pour les Finances, la mise en place de processus pour le passage au système de contrôle ordinaire demandé par l'Etat ou le futur MCH2 sont eux aussi des projets suivis et conseillés par des mandataires externes. Le service de l'informatique a, quant à lui, aussi eu recours à des mandataires externes dans le cadre de certains préavis déposés au Conseil ou pour la mise en place de systèmes de sécurité. En outre, le SAG a fait faire l'analyse de deux projets importants de la ville. Malgré un résultat globalement positif de cet audit, un suivi sous forme de formation a été mis en place afin que tous les services aient la même base de travail avec des références communes

Le deuxième point du postulat demande un audit sur le suivi des enveloppes budgétaires. Le système des enveloppes budgétaires, mis en place par la Municipalité, et son suivi, sont strictement de compétence de celle-ci, au travers de l'administration et du service des Finances, entre autres. En ce qui concerne le contrôle du budget voté par le Conseil, celui-ci se fait d'abord au travers de la COFIN, puis par le vote du Conseil sur le préavis des comptes. La Municipalité tient à rappeler que depuis de nombreuses années, la COFIN relève dans ses rapports que les charges de la ville sont très bien maîtrisées par la Municipalité. De plus, sur la question de la transversalité des réponses et la verticalisation des tâches, il s'élève en faux contre ce postulat. De nouvelles méthodes de travail ont été mises en place pour favoriser la dynamique de groupe dans le respect des compétences des services. Par ailleurs, il apparaît clairement que ces contrôles et appréciations appartiennent à la commission de gestion et que le meilleur moyen d'offenser le Conseil serait de les confier à un mandataire externe. Enfin, s'il tient vraiment à un tel audit, il peut donner une idée du résultat : une augmentation des effectifs et un nouveau poste d'organisateur au sein de l'administration. En conclusion, pour éviter des séances inutiles, du travail supplémentaire et des dépenses superflues, il invite les Conseillers à refuser de prendre en considération ce postulat.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES remercie les intervenants pour leurs remarques. Il convient que la Municipalité a une majorité de droite mais rappelle que l'on vient de vivre plus d'une décennie avec une majorité de gauche, et on fait les frais d'un passé qu'il est nécessaire de revoir. Il entend ce que cela représente en termes d'efforts, de transversalité mais rappelle que la COFIN fait depuis quelques années la même remarque, il manque une volonté de se remettre vraiment en question et peut-être de réfléchir et se poser les vraies questions avec une ville qui va approcher les 30'000 habitants.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi en commission.

**21. Réponse à l'interpellation de M. Olivier STALDER intitulé « Revue de Presse ».**

La discussion est ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, en complément de la réponse, signale que le Quotidien La Côte propose d'offrir à l'ensemble des Conseillers un abonnement numérique gratuit d'une durée d'un mois, ce qui permettra à chacun de se faire une idée de l'offre de ce journal et de sa newsletter. Les personnes qui ne souhaitent pas bénéficier de cette proposition doivent le faire savoir. Après un mois, une offre avec un rabais de 20% sur l'abonnement sera faite, rabais valable en cas de renouvellement pour les personnes déjà abonnées. Les personnes qui ne souhaitent pas cette offre doivent le faire savoir au secrétariat.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**22. Interpellation de M. Laurent MIEVILLE intitulée « Tuiles solaires ».**

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Maurice GAY remercie M. Miéville pour son interpellation et la Municipalité lui répond de la manière suivante : la question de la pose des panneaux solaires est une question sensible, en particulier en vieille ville. Le centre-ville de Nyon est considéré par les inventaires fédéraux comme d'importance nationale. Cette situation génère une attention marquée de la part d'un nombre d'intéressés à la sauvegarde du patrimoine. En tant que ville labellisée « Cité de l'énergie », une promotion des énergies renouvelables est fortement soutenue et encouragée par la Municipalité. C'est dans ce double contexte que tant le service de l'Urbanisme que les Services Industriels Nyonnais ont engagé une veille active pour la recherche de solutions respectant autant la valeur patrimoniale du centre-ville que la production d'énergies renouvelables. Les générations récentes de panneaux solaires s'intégrant dans des pans de toiture et reprenant la forme de tuiles sont connus de leurs services. Les solutions actuellement sur le marché sont examinées avec attention et leur condition de pose sont évaluées. Les évolutions technologiques sont suivies avec attention. Il relève encore, qu'à ce jour, aucune demande d'autorisation pour la pose de tuiles solaires n'a été soumise au service de l'Urbanisme. Si une telle demande devait lui parvenir prochainement, elle serait examinée avec bienveillance, avec la collaboration des services communaux compétents et du SIPAL. En termes réglementaires, les dispositions en vigueur, autant que celles en préparation, n'excluent pas la pose de panneaux solaires respectant les caractéristiques des toitures de la vieille-ville, moyennant une procédure d'autorisation municipale confirmant l'intégration des dits panneaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**23. Interpellation de M. Yves GAUTHIER-JAQUES sur l'avenir du futur EMS aux Tines.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**24. Divers en rapport avec la séance.**

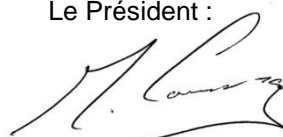
Mme Aurélie BODEMAN remercie M. le Syndic pour sa réponse concernant la soirée des nouveaux habitants. Elle reste toutefois persuadée qu'il y a eu un dysfonctionnement et se tient à disposition pour regarder avec les services concernés ce qu'il s'est passé pour les cas qu'elle connaît personnellement.

M. Yves LEUZINGER a bien entendu la réponse municipale à la question de M. Farine concernant la piste cyclable. Passant régulièrement à cet endroit, il prend note de cette impossibilité et pense que dans ces conditions, il n'aurait pas fallu faire cette allée. S'il l'avait su préalablement, il se serait opposé à cette piste cyclable qui n'est absolument jamais utilisée. Tous les vélos restent sur la route et il trouve bizarre que l'on n'ait pas tenu compte de cet élément avant d'avoir fait les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 22h40.

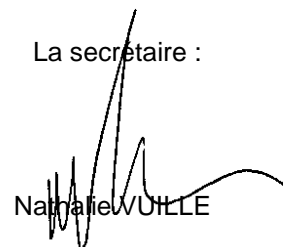
**CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :



Marco CAREZZA

La secrétaire :



Nathalie WULLE